



Roman Hapka
Responsable des Verts
de la Broye fribourgeoise
Chemin de L'Onlion
1775 Mannens/FR

Lettre recommandée

Commune de Morens
Administration communale
Autorité militaire d'approbation des plans
1541 **Morens**

Mannens, le 30 mars 2011

Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant le règlement d'exploitation militaire de la Base aérienne de Payerne et de la demande d'octroi d'allègements au sens de l'article 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB, RS 814.41)

Mesdames, Messieurs,

Roman Hapka,

forme

opposition

au projet mentionné en exergue, mis à l'enquête publique du 1^{er} mars 2011 au 31 mars 2011.

Requête: Rejet de la demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant le règlement d'exploitation militaire de la Base aérienne de Payerne et de la demande d'octroi d'allègements au sens de l'article 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB, RS 814.41).

Motifs:

1 *Position générale des Verts par rapport à la Force aérienne*

Les Verts sont opposés à l'achat de nouveaux avions de combat, raison pour laquelle a été lancée l'initiative contre les avions de combat qui a abouti en 2009. L'initiative a déjà porté quelques fruits sur le plan politique : avant son lancement, l'armée de l'air suisse projetait d'acquérir 33 nouveaux avions de combat. Entre-temps, la dépense prévue a été réduite à 2,2 milliards de francs, ce qui correspond à une vingtaine d'avions. La pression exercée par les initiants a conduit l'armée à revoir ses ambitions, permettant une économie de plus d'un milliard de francs. De plus, le Conseil fédéral a annoncé qu'aucune décision définitive concernant cet achat ne sera prise avant plusieurs années. Cet ajournement est évidemment lié à la forte résistance à laquelle se heurte le projet dans la population touchée. Cette évolution réjouit les Verts, pour qui les conflits ne peuvent se résoudre durablement que de manière pacifique.

2. *Pérennité du règlement d'exploitation militaire*

La Base aérienne de Payerne ne dispose pas pour l'heure de règlement d'exploitation car elle n'y est légalement pas astreinte. Faire croire que la mise en place d'un tel règlement va assurer une stabilisation de l'exploitation militaire au niveau actuel est un leurre. Les raisons d'une augmentation des mouvements et des nuisances sont les suivantes :

1. Les fermetures à terme (sauf en cas d'urgence et de conflit) des bases aériennes de Sion et de Meiringen et la concentration des activités régulières à Payerne sont programmées. En effet, à l'instar de ce qui c'est passé à Dübendorf près de Zurich, les Forces aériennes ne résisteront pas à la pression de la population et des instances politiques de ces régions hautement touristiques.
2. Les nouveaux avions de combat prévus pour remplacer les Tigers (3'400 mouvements par année) feront autant de bruit que les FA-18 actuellement en service ; générant automatiquement une augmentation des nuisances.
3. Les nouveautés en armement prévues par les Forces aériennes et le programme Upgrade 21 des FA-18 (ex. missile infrarouge AIM-9X, transfert des données Data Link entre les avions, nouveau système radar et de conduite FLO-RAKO, casque de visée, identification électronique ami-ennemi) devraient considérablement renforcer les performances de l'avion et par conséquent les besoins de formation et d'entraînement des pilotes. Le nombre d'heures de vol va donc augmenter.

3 *Horaires d'exploitation et coordination des règlements d'exploitation militaire et civil*

Le fait que les deux règlements d'exploitation - militaire et civil – de la même piste soient présentés séparément et fassent l'objet de deux procédures n'est pas anodin. En effet, les 8'400 vols/mouvements civils prévus par année viendront s'ajouter aux 17'250 vols/mouvements militaires annoncés. La Base aérienne totalisera donc 25'650 vols/mouvements par année ; ce chiffre dépassant allègrement ceux des années 1980.

Le règlement d'exploitation civil prévoit l'extension des horaires de 5 ½ heures par jour en semaine, plus 7 heures le samedi, plus les dérogations possibles en tout temps. De surcroît, le type même de l'activité envisagée, c'est-à-dire le vol d'affaire, implique une concentration du trafic tôt le matin et en fin de journée. De ce fait, l'ouverture de l'aérodrome civil équivaut à un élargissement des horaires de vol de 40 heures par semaine, ce qui correspond à doubler les heures d'ouverture hebdomadaire. La qualité de vie des riverains sera immanquablement affectée, et la valeur des biens immobiliers sera grandement péjorée.

Il est à remarquer que le règlement d'exploitation militaire prévoit également l'extension des heures d'ouverture en début de soirée et à la mi-journée ; vols de nuit dès 18 h au lieu de 19 h et arrêt des vols à 12 h au lieu de 11 h 50. Des heures et des minutes essentielles pour le bien-être familial.

4. *Demande d'octroi d'allègements*

Dans sa réponse du 8 octobre 2007 à la question QA 3036.07 du député broyard Dominique Corminboeuf (Extension des mouvements de jets militaires et des horaires sur l'aérodrome militaire de Payerne) le Conseil d'Etat stipule:

1. *« L'activité militaire qui se déroule sur l'aérodrome est la source de très importantes nuisances sonores. Ainsi, les valeurs d'alarme sont dépassées auprès de la majeure partie des bâtiments de la commune de Morens. La valeur limite d'immission (VLI), quant à elle, est dépassée auprès de la commune de Bussy (partiellement) et Morens (complètement). En plus des effets directs sur la population, ces fortes nuisances sonores perturbent de manière notable l'aménagement du territoire de plusieurs communes fribourgeoises. »*
2. *« La corrélation entre l'exposition au bruit et les troubles physiques ou psychiques que peuvent présenter les personnes exposées est mise en évidence par de multiples études. »*
3. *« Les cinq communes de Morens, Bussy, Cugy, Rueyres-les-Prés et Les Montets sont effectivement soumises à des nuisances sonores d'une importance telle que l'aménagement de leur territoire est potentiellement perturbé. »*

Ce constat s'applique quel que soit le scénario retenu, même s'il est évident que l'importance des surfaces touchées est directement liée à l'activité de vol. »

Les responsables de la base aérienne invoquent des exigences de défense nationale rendant impossible toute réduction massive des mouvements afin d'être à même de répondre aux valeurs limites d'immissions. Seule la possibilité de demander l'octroi d'allègements (Art. 14 OPB) permet de légaliser ces problèmes. Les troubles physiques et psychiques, ainsi que la perte de valeur immobilière, sont ainsi purement et simplement considérés comme des dommages collatéraux. Pire même, les assainissements (mesures architecturales contre le bruit) sont accordés seulement à la condition expresse que les propriétaires acceptent une expropriation matérielle de leur droit d'opposition futur. Il s'agit là d'un véritable chantage face à une population peu à même de se défendre et qui subit des valeurs maximales de 110 db et entre 4'000 à 5'000 passages par année au-dessus de 90 db.

5 *Cadastre du bruit*

Le bruit n'est pas uniquement une question de limite légale, mais doit également tenir compte des nuisances réelles subies par la population. Ainsi, si l'on avait à faire à un règlement d'exploitation industrielle, pour lequel la limite d'immission est fixée à 55 db la journée et 45 db la nuit, ce ne serait pas quelques centaines mais des milliers d'habitants qui seraient directement touchés. Restreindre les mesures d'assainissement des bâtiments aux seules zones soumises aux normes de l'OPB en matière d'aviation militaire est la preuve d'un mépris total à l'égard de la population exposée quotidiennement à des nuisances qui seraient considérées comme intolérables si elles étaient générées par d'autres secteurs d'activités.

Il est à relever que sur les cartes de bruit, la courbe de valeur de planification de 50 db fait une étrange courbe vers le nord à la hauteur de Payerne entre Dompierre et Ménières. La principale agglomération de la Broye – pourtant peu distante de la piste - est ainsi presque miraculeusement soumise à moins de nuisance que le reste de la plaine. Une vérification neutre des résultats des mesures est à effectuer impérativement.

6 *Mesures de compensation*

Le cadastre du bruit mis à l'enquête par le DDPS établit que 53% des vols militaires avec des avions de combat à réaction sont effectués en Suisse à partir de l'aérodrome de Payerne. Concernant les nuisances, la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) nous dit qu'il convient «de préserver autant que possible les lieux d'habitation des atteintes nuisibles...» (art.3, ch.3 let.b), et «...de réduire les disparités choquantes entre celles-ci» (art.3, ch.4 let.b). La concentration de vols à Payerne, manifestement en contradiction avec l'article mentionné précédemment, ne trouve aucune justification militaire. Elle est au contraire le résultat de décisions politiques et économiques visant à assurer à qui la tranquillité, à qui la prospérité économique.

Dans la Broye, rien de cela, puisque, en comparaison des 53% de nuisance, seuls quelques % de la masse salariale liée à l'exploitation des avions de combat sont versés à des employés de la base de Payerne. Même les travaux sur les infrastructures ne sont plus confiés à des entreprises de la région.

Pour que les nuisances liées à la présence de l'aviation militaire à Payerne soient équitablement compensées au seul niveau économique, il faut que 53% des salaires et des investissements des Forces aériennes de Suisse soient générés dans la Broye.

Conclusions

Les responsables des Forces aériennes – et en premier lieu le commandant de la Base aérienne - doivent cesser de systématiquement minimiser les problèmes et se cacher derrière des arguties normatives et juridiques, au lieu répondre sérieusement aux demandes fondées des citoyennes et citoyens de la Broye. La dégradation année après année de l'acceptance des nuisances par la population est le fruit d'une politique déplorable et surtout passéiste des Forces aériennes. Pour preuve, en janvier 2008 près de 5000 citoyens et citoyennes de la Broye avait répondu OUI à l'Initiative Weber contre le bruit des avions de combat. La Broye change tant économiquement que socialement et l'ensemble des

secteurs privés et publics ne cessent de s'adapter aux nouvelles conditions. La Base aérienne doit également se remettre en question et revoir sa stratégie, faute d'être vouée à la disparition à plus ou moins court terme.

Les Verts de la Broye fribourgeoise demandent :

1. Aucune augmentation du nombre de vols/mouvements, mais au contraire la poursuite de la politique de diminution des vols/mouvements.
2. Aucune augmentation des horaires de vol, mais au contraire leur diminution en particulier en début de journée, durant la pause de midi et en début de soirée.
3. Les exploitations militaires et civiles doivent faire l'objet d'une seule procédure et d'un seul règlement.
4. Les futurs vols civils sont à prendre en compte dans le nombre total de vols/mouvements actuels (soit 17'750).
5. Des mesures d'assainissements architecturaux automatiques et gratuites (par exemple fenêtres à triple vitrage) pour l'ensemble des habitations incluses dans le périmètre de la valeur de planification de 50 db.
6. Des compensations financières automatiques pour la perte de valeur immobilière pour l'ensemble des habitations incluses dans le périmètre de la valeur de planification de 50 db. Idem pour tous les terrains à bâtir pas encore construits.
7. Le réexamen du tracé de la courbe 50 db (valeur de planification) au niveau de l'agglomération de Payerne.
8. 53% des salaires et des investissements des Forces aériennes de Suisse doivent être générés dans la Broye.

En conséquence, le soussigné requiert, au nom des Verts de la Broye fribourgeoise, le rejet de la demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant le règlement d'exploitation militaire de la Base aérienne de Payerne et de la demande d'octroi d'allègements au sens de l'article 14 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB, RS 814.41)

Nous recommandons notre opposition à votre attention et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Roman Hapka